



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

Région de Sédhiou

oooooo/ooooo//oooooo

Département de Bounkiling

oooooo/ooooo//oooooo

Arrondissement de Bona

COMMUNE DE KANDION MANGANA

PLAN TRIENNAL D'INVESTISSEMENT (PTI)

(2021 – 2022 - 2023)

Août 2020

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DE LA COMMUNE DE KANDION MANGANA	4
1.1. Le milieu physique	4
1.1.1. La situation géographique	4
1.1.2. Reliefs et sols	5
1.1.3. Le climat.....	5
1.1.4. L'hydrographie et l'hydrologie.....	5
1.1.5. La pluviométrie	Erreur ! Signet non défini.
1.1.6. La faune et la végétation	5
1.2. Le milieu humain	8
1.2.1. L'historique du peuplement.....	Erreur ! Signet non défini.
1.2.2. La répartition de la population	8
1.2.3. L'état et la dynamique de la population	8
II. RAPPEL DE LA VISION ET DES AXES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE	8
2.1. La Vision de Développement	9
2.2. Les axes stratégiques de développement.....	9
III. ACTIONS RETENUES	9

INTRODUCTION

Le Sénégal est un des rares pays en Afrique de l'Ouest ayant connu un processus de décentralisation tout azimut avant les indépendances, avec la création en 1872 des Communes de Gorée et de Saint-Louis. La volonté des gouvernants sénégalais de mettre en place des politiques de décentralisation fiables se confirme davantage avec la publication d'un premier Code de l'Administration Communale dès 1966, la création des Communautés rurales en 1972, l'introduction du contrôle juridictionnel a posteriori et de la régionalisation en 1996.

Dans le souci de rendre davantage plus efficace et efficiente la gouvernance territoriale, les nouvelles autorités sénégalaises se sont engagées, à partir de 2013, dans une nouvelle réforme appelée Acte III de la décentralisation. Ainsi, par l'Acte III de la décentralisation, il s'agit d'une part, « **de préparer un cadre adéquat pour la territorialisation des politiques publiques et des offres de services publics** » et d'autre part, « **d'Organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable à l'horizon 2022** ».

La mise œuvre d'une telle réforme justifie l'adoption d'un nouveau Code Général des Collectivités territoriales à travers la **loi n° 2013-10 du 19 décembre 2013** qui abroge et remplace les lois **n° 96-06 et 96-07**. L'article premier du Code d'annoncer que « **dans le respect de l'unité nationale et de l'intégrité du territoire, les collectivités territoriales de la République sont le Département et la Commune** ».

Les Communes et les Départements, seuls ordres de collectivités territoriales, ont pour missions la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement. L'accomplissement d'une telle mission passe par l'élaboration et la mise en œuvre de :

- ✓ Plans Départementaux de Développement (PDD) ; et
- ✓ Plans de Développement Communal (PDC).

Ces documents ont l'avantage d'identifier les besoins prioritaires des collectivités territoriales, dans tous les domaines d'activités (économique, social, culturel, environnemental, etc.) et de procéder à leur planification dans le temps et dans l'espace.

C'est dans ce cadre que l'Agence Régionale de Développement de Sédhiou (ARDS), dans sa mission d'appui technique aux collectivités territoriales, en collaboration avec le PRODDEL¹ comme partenaire financier, a coordonné techniquement, en 2016, l'élaboration du Plan de Développement Communal (PDC) de Kandion Mangana.

Un Plan Triennal d'Investissement (PTI), élaboré et intégré dans ledit PDC, fait l'objet aujourd'hui d'une révision, pour le rendre plus actuel suivant les

¹ Programme d'appui à la Décentralisation et au Développement Local

nouvelles priorités de la Commune. Laquelle révision a été prise en charge par le Programme National de Développement Local (PNDL).

I. PRESENTATION DE LA COMMUNE DE KANDION MANGANA

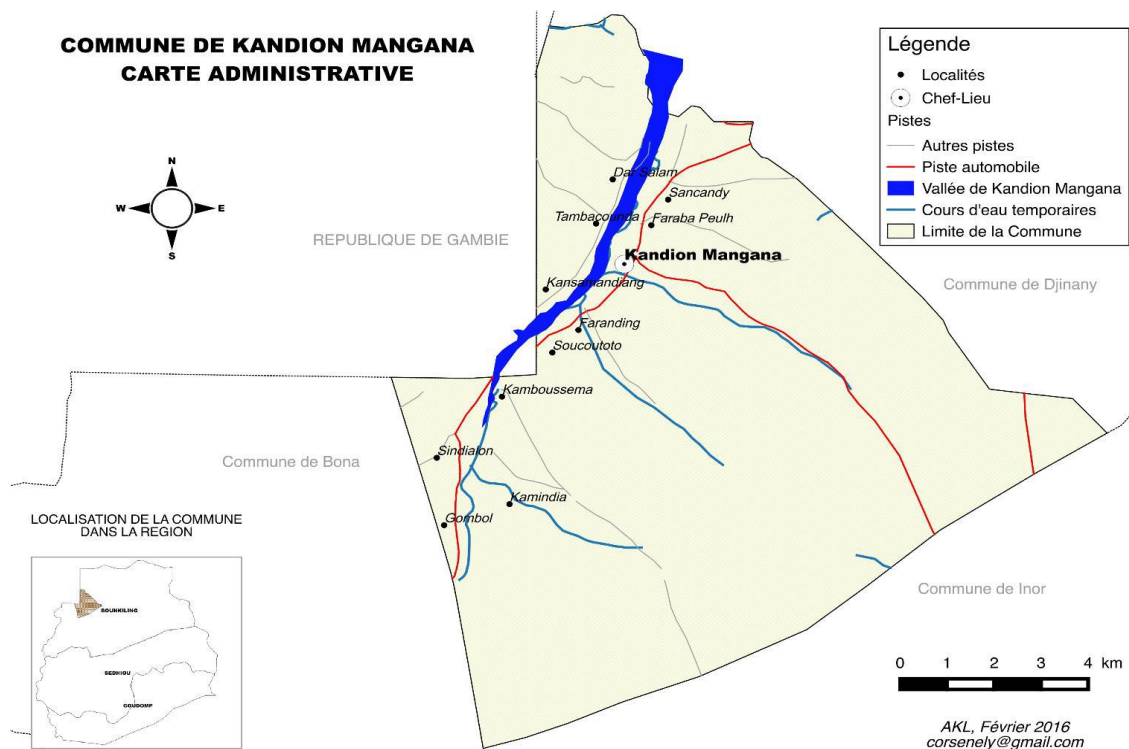
1.1. Le milieu physique

1.1.1. La situation géographique

La Commune de Kandion Mangana dans ses nouvelles limites a été créée par le décret N° 2011-95 du 24 janvier 2011 abrogeant et remplaçant le décret n° 2010-1542 du 29 novembre 2010 qui l'a divisée en deux communautés rurales (**Kandion Mangana** (17 villages) et **Djinany** (18 village). Elle se situe dans la région de Sédhiou, Département de Bounkiling, Arrondissement de Bona dont elle est distante de 40km. Devenue commune suite aux dernières élections locales de 2014 portant avènement de la nouvelle réforme portant approfondissement de la décentralisation au Sénégal : « l'Acte III », qui consacre la communalisation intégrale et la territorialisation des politiques publiques. La commune de Kandion Mangana est limitée :

- ✚ Au Nord- Ouest par la République de Gambie ;
- ✚ Au Nord-est par la commune de Djinany
- ✚ Au sud-ouest par la commune de Bona ;
- ✚ Au Sud- Est par la Commune d'Inor

La commune de Kandion Mangana est dirigée par un Conseil municipal composé de trente-six (36) conseillers. Le maire est appuyé dans ses tâches par deux adjoints et un secrétaire municipal. En dehors du bureau municipal et des commissions, des organes considérés comme des bras techniques du conseil municipal sont mis en place. Il s'agit des conseils de zone (03). La commune de Kandion Mangana compte dix-sept (17) villages officiels. Elle est divisée en trois (3) zones éco géographiques.



1.1.2. Reliefs et sols

Le relief de la commune de Kandion Mangana est caractérisé par une succession de plateaux et de vallées. Le relief relativement plat parsemé de bas-fonds aux sols très fertiles offre de grandes possibilités pour l'agriculture, la foresterie et le pastoralisme. Les sols ferrugineux ou ferrallitiques couvrent le périmètre communal et sont favorables à la culture de céréales et de l'arachide ; les sols argilo limoneux sur les pentes des vallées domaines de prédilection des palmeraies, de l'arboriculture et du maraîchage et les sols hydro morphes au bas des pentes favorables à la riziculture. Les sols sont de plusieurs types :

- Les plateaux constitués de sols ferrugineux tropicaux lessivés ferrallitiques et adaptés aux cultures pluviales (céréales, arachide et coton) ;
- Les dépressions et bas-fonds constitués de sols hydro morphes aptes à la riziculture, à l'arboriculture et au maraîchage.

Aujourd'hui la remontée de la langue salée et la salinisation des terres au niveau des zones de dépressions constituent l'une des principales menaces environnementales. La dégradation des terres contribue à la réduction de la diversité biologique et du couvert végétal. Elle contribue également à réduire le potentiel exploitable dans le domaine de l'agriculture et de la riziculture. Par contre, ce capital est menacé par l'ensablement des vallées et des cours d'eau, aggravé par l'absence d'aménagement, et d'ouvrages de protection contre les érosions.

1.1.3. Le climat

Le climat est de type Soudano-Guinéen caractérisé par l'alternance de deux saisons : une saison pluvieuse durant 5 mois (Juin à Octobre) et une saison sèche de 7 mois (Novembre à Mai). Les températures sont relativement élevées allant de 24° à 33° en saison des pluies et de 24° à 40° en saison sèche. La pluviométrie est assez irrégulière avec des pics pouvant aller jusqu'à plus de 1 300 mm de hauteur d'eau.

1.1.4. L'hydrographie et l'hydrologie

Au plan hydrographique, les principales ressources de la commune sont :

- L'affluent du fleuve Gambie : le Bintang Bolong ;
- Les mares temporaires qui généralement tarissent en saison sèche dans la forêt.

La présence de ces plans d'eau représente un atout pour le développement de la riziculture, de l'horticulture et de l'élevage. Cependant, la remontée de la langue salée et envahissement des vallées par le sable du au ruissèlement des eaux pluviales, constituent des menaces pour l'équilibre écologique et les activités agricoles pratiquées autour du Bolong. Au plan des eaux souterraines, on note la présence d'une nappe phréatique peu profonde (10 à 25 m) et des nappes du Continental Terminal, du Paléocène et du Maestrichtien entre 30 et 60 m.

1.1.6. Les ressources forestières et fauniques

La végétation de type soudano-guinéen est caractérisée par des peuplements assez homogènes avec plusieurs strates :

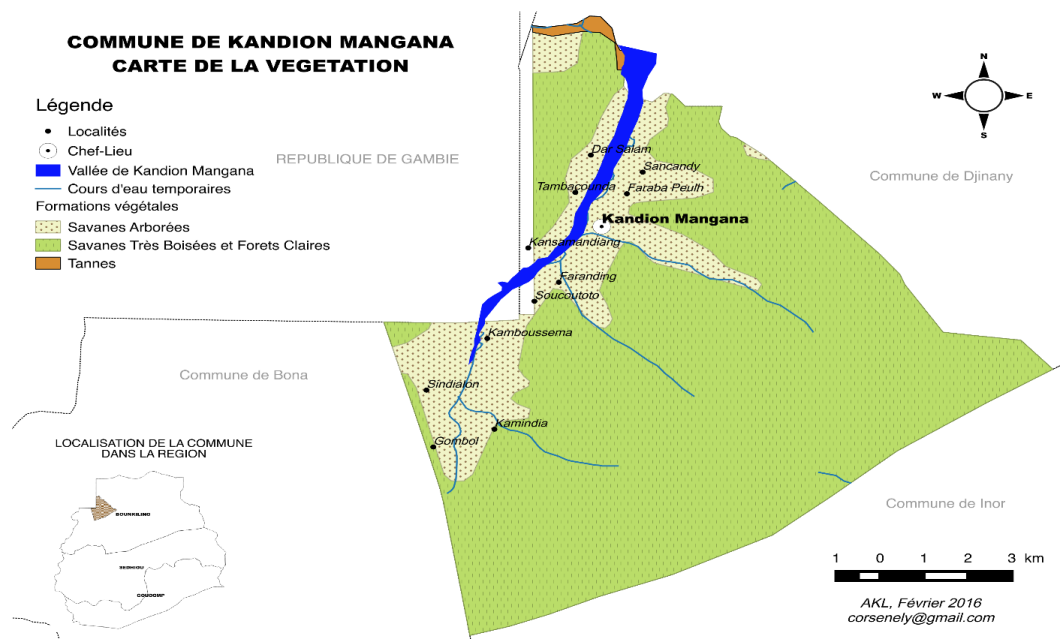
- ❖ Une strate arborée avec des arbres atteignant 20 à 25 m, composée de *Khaya senegalensis* (caillédraat), *Danniellia oliveri* (santan), *Parkia pinnata* (dimb), *Eleais guineensis* (palmier à huile), *Borassus flabellifer* (rônier), *Bombax costatum* (kapotier) ;
- ❖ Une strate arbustive composée de *Pterocarpus erinaceus* (venn), *Detarium senegalensis* (ditakh), *Parkia biglobosa* (néré), *Azadirachta indica* (neem,) Anacardier occidental (darcassou), combrétacées et de lianes ;
- ❖ Le couvert herbacé est en régression continue, le "Diambatox" (*Hyptis spigigera*), non-appâté connaît une progression rapide et constitue une menace pour l'élevage.

La Forêt de Kandion Mangana est située entre les villages et tout au centre Nord de la Commune. Elle n'est ni classée ni aménagée pour une gestion durable, pour préserver des ressources forestières et fauniques. La forêt est très fortement empiétée par les charbonniers et menacée par la coupe abusive seule activité économique des jeunes et adultes de la Commune.

La faune est assez riche et diversifiée, elle est constituée de singes, de phacochères, d'antilopes, d'hyènes, La proximité du bras de fleuve au nord et de la forêt non protégée permettent également une avifaune très diversifiée (pigeons sauvages, francolins, Cordons bleus, moineaux pintades, perdrix, tourterelles, éperviers, martins pêcheurs, outardes, canards,) et le développement de la chasse. Nous notons aussi la présence de reptiles (lézards, varans, serpents etc.). L'environnement est dans une dynamique de dégradation très inquiétante et la lenteur dans les réactions politiques nationales, régionales et départementales concertée axée sur la gestion des ressources naturelles risque d'aggraver la situation périlleuse des vies et de la vie. L'activité cynégétique cible l'ensemble des zones où la chasse est autorisée, telles les zones amodiées. La faune ; riche et variée est présente partout sur le territoire. Les formations forestières constituent l'habitat naturel de cette faune abandonnée dont la préservation a nécessité la création de plusieurs zones amodiées. La faune a suivi la même tendance dépressive que son habitat naturel marqué par la forte présence de l'homme. L'insécurité alimentaire due à l'assèchement rapide des points d'eau et aussi leur raréfaction ont favorisé la disparition de certains mammifères. Des hectares de forêt sont en train d'être décimés avec la complicité d'une population qui semble être laissée à elle-même dont la seule alternative, contre la résilience communautaire, semble être l'exploitation anarchique des ressources naturelles. La porosité des frontières et l'absence de mécanismes effectifs de Co-régulation, favorisent la surexploitation et l'acheminement clandestinement du bois vers la Gambie. Tout cela nécessite l'appropriation de l'environnement naturel par les populations, qui devraient en être les premières protectrices. L'autre défi relève de la gouvernance locale et interpelle le cadre institutionnel mis en place. Certes, la région dispose d'un Plan d'Action Environnemental Régional, mais l'exécution de celui-ci nécessite un niveau de concertation et des mécanismes de consultation et de

Co-initiative non encore effectifs au niveau département et commune. Aujourd'hui, le niveau de dégradation des ressources naturelles dans le Mangana (appellation traditionnelle de l'espace socioculturel de Kandion), est assez avancé et a amorcé des dynamiques de dégénérescence, pouvant causer la perte définitive des dernières réserves naturelles du patrimoine naturel départemental, régional et national. Ces actions d'aménagement devront concerner le classement de nouvelles formations forestières, l'extension et l'ouverture de nouvelles zones amodiées, la mise en oeuvre de programmes de régénération des sols et de protection des vallées mais surtout de la mise en place d'une politique de développement économique locale soutenu par l'Etat et ses partenaires dans cette zone où la quasi-totalité des réponses face aux besoins sociaux de base trouve leurs réponses au niveau de la République Gambie voisine. En soutien à ces interventions, il s'agira aussi de corriger, par la formation, la sensibilisation et la régulation, les pratiques anthropiques mal planifiées et inadaptées (habitations la coupe abusive, feux de brousse, exploitation clandestine). La faune est assez riche et diversifiée, elle est constituée de singes, de phacochères, d'antilopes, d'hyènes, La proximité du fleuve et de la forêt classée permettent également une avifaune très diversifiée (pintades, perdrix, tourterelles, éperviers, martins pêcheurs, outardes,) et le développement de la chasse. L'importance de la faune constitue cependant une contrainte compte tenu des dégâts sur les cultures (singes, phacochères) et sur le bétail (attaques des hyènes).

Les ressources forestières et fauniques subissent les effets néfastes des actions anthropiques (feux de brousse, exploitation abusive, défrichements anarchiques,) et les contraintes naturelles comme l'érosion, la salinisation et la sécheresse.



1.2. Le milieu humain

1.2.1. La répartition de la population

Selon le dernier recensement général de la population (RGPH) effectué en 2013, la population de la commune de Kandion Mangana est estimée à 1634 habitants répartis dans 17 villages et en 208 ménages soit une moyenne de onze (8) personnes par ménage.

La composition ethnique de la collectivité locale de Kandion Mangana est caractérisée par une prédominance des peulhs qui représentent plus de 49% de la population suivis des mandingues 26 %, les Diolas 21% et les Baïnounk fondateurs de Kandion et autres minorités 04%. Cette prédominance des ethnies peulh et mandingue trouve son explication dans la position géographique de la commune de Kandion qui est au cœur du Mangana zone sylvo-pastorale dans le Département de Bounkiling. Cependant il est à noter une parfaite intégration des ethnies minoritaires facilitée par le développement du cousinage à plaisanterie. La population de la collectivité locale de Kandion Mangana est composée d'environ 100 % de musulmans.

L'analyse démographique de la population permet de se rendre compte du déséquilibre de la sex-ratio et du caractère jeune de la population. En effet selon les résultats du recensement, la population de moins de 0 à 35 ans représente 87,76% (990) de la population totale avec 14,75% (241) en âge d'aller à l'école. Les enfants représentent à eux seul 60,59 % de la population totale de la Commune. Tandis que les adultes (371) représentent 22,71 % et les sages (68) soit 4,16 % de la population totale. L'analyse de la structure de la population de Kandion montre un sexe ratio qui est en faveur des hommes. En effet ils sont légèrement majoritaires avec un taux de 51,90 % soit 848 personnes contre 786 femmes, soit 48,10 %.

1.2.2. L'état et la dynamique de la population

La commune de Kandion Mangana l'instar des autres collectivités sénégalaises connaît une forte mobilité de sa population. Ce phénomène qui se caractérise par des déplacements d'individus surtout des jeunes est la conséquence de la pauvreté qui sévit dans les zones rurales avec la baisse progressive de la pluviométrie affectant les revenus des paysans et l'absence de structure d'emploi local. Ces déplacements peuvent être classés en deux catégories :

- L'exode qui s'effectue à l'intérieur du pays et plus exactement des zones rurales vers les villes est plus récurrent dans la zone. Ces migrants saisonniers ont pour principales destinations Bounkiling, Médina Wandifa, Ziguinchor Dakar.
- Les migrations internationales qui se manifestent par le déplacement de personnes vers l'étranger sont pratiquées par les hommes et les femmes. Ces dernières ont pour destinations la Gambie, l'Angleterre, l'Italie ou l'Espagne. La migration orientée vers la Gambie voisine, ne constituant qu'une étape pour la grande migration vers l'Europe.

Il faut noter que toutes les réponses aux problèmes sociaux économiques de base, trouvent leurs réponses à portée en Gambie pour une zone marquée par une oisiveté soutenue surtout de la part des jeunes.

II. RAPPEL DE LA VISION ET DES AXES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

2.1. La Vision de Développement

Le bilan diagnostic réalisé selon un processus participatif auquel ont pris part les autorités municipales, les populations, les services et les partenaires techniques, a permis de relever l'ensemble des contraintes et atouts dans différents secteurs de la vie socioéconomique de la Commune de Kandion Mangana. Ainsi, des solutions sont proposées pour promouvoir le développement local au regard des contraintes et des difficultés les plus importantes qui entravent l'épanouissement des populations. L'ensemble des solutions proposées s'adosse à la vision partagée entre les différentes catégories d'acteurs qui est de «**Sortir la commune de Kandion Mangana de sa pauvreté par la réalisation des infrastructures dans l'équité et l'égalité du citoyen de Mangana** ».

2.2. Les axes stratégiques de développement

Sur la base des analyses sectorielles, le PDC est articulé autour de cinq leviers fondamentaux reconnus comme axes stratégiques de développement.

Ces axes sont :

Axe stratégique N°1 : Le désenclavement de la commune ;

Axe stratégique N°2 : L'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et de qualité ;

Axe stratégique N°3 : La promotion de l'économie locale et création de riches ;

Axe stratégique N°4 : La gestion durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement ;

Axe stratégique N°5 : L'amélioration de la gouvernance locale.

III. ACTIONS RETENUES

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
Secteurs sociaux						
SANTE	construire et équiper une case de santé	Kambousséma	12000			12000
	électrifier le poste de santé (PM ²)	Kandion Mangana				0
EDUCATION	clôturer 4 écoles élémentaires	Kandion Mangana ; Sindialon ; Kambousséma ; Sankandin	20000	20000		40000
	construire 1 bloc d'hygiène	Sankandin	5000			5000
	réaliser les points d'eau moderne dans les écoles élémentaires	Kandion Mangana ; Sankandin ; Kambousséma ; Sindialon	15000	13000		28000
	construire et équiper un bloc administratif	Kandion Mangana	16000			16000
	construire et équiper une Daara moderne (PM)	Sindialon				0
	créer et appuyer 4 cantines scolaires dans les écoles élémentaires (PM)	Kandion Mangana ; Sankandin ; Kambousséma ; Sindialon				0
HYDRAULIQUE	construire un château d'eau de 200 m ³ /20 m équiper d'un forage	Sindialon (6 villages)	70000	30000	22000	122000
	étendre le Réseau d'Adduction d'Eau Potable du village de Kandion Mangana	Kandion Managana (Dassilamé , Tambacounda ; Saré Ténin ; Kita)	10000			10000
	Promouvoir les branchements sociaux (PM)	commune				0
ASSAINISSEMENT	promouvoir la construction des latrines modernes dans les ménages	commune	20000	20000	20000	60000
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	appuyer les villages en matériels d'aménagement des pares feux et lutte contre les feux de brousse	commune	5000			5000
	acquérir du matériel de collecte et d'évacuation des ordures ménagères (bacs à ordures, charrettes, fourches)	site de dépotoirs pour chaque zone		15000	10000	25000
Jeunesse & Sport	aménager un terrain municipal	Kandion Mangana	10000			10000

² Pour Mémoire

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
	multifonctionnel					
	construire un foyer des jeunes	Kandion Mangana		25000	25000	50000
Sous total secteurs sociaux			183000	123000	77000	383000
Secteurs économiques						
AGRICULTURE	acquérir du matériel d'allégement des travaux des femmes (batteuses à mil et riz, moulins)/PM	commune	0			0
	acquérir le matériel agricole (2 tracteurs, 30 semoirs, 40 houes sine, 10 charrues)/PM	commune				0
	construire 2 magasins de stockage de céréales	Kandion Mangana	15000	15000		30000
	aménager 4 blocs maraîchers	Kandion Mangana ; Kambousséma ; Dassilamé ; Sindialon	36000		36000	72000
	réhabiliter 15 digues de retenue d'eau (PM)	Kandion Mangana ; Faranding ; Tambacounda ; Kassa Mandiang ; Gombol ; Faraba ; Sindialon				0
	réhabiliter une digue anti-sel (PM)	Dassilamé				0
	installer 4 unités de transformation des produits locaux	Sankandin ; Kandion Mangana ; Sindialon ; Kambousséma	40000	40000	40000	120000
	former les producteurs locaux en technique de maraîchage et de transformation des produits locaux	Kandion Mangana	1000	1000	1000	3000
ELEVAGE						0
PECHE						0
FORESTERIE	aménager une "forêt classée" (PM)	la bande qui va de Bona à Djinani (13000 ha) : Sinthiou Ismaëla - Sankandin - Gombol				0
Sous-total secteurs économiques			92000	56000	77000	225000
Secteur d'appui à la production						

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
COMMERCE ET ARTISANAT	aménager un marché hebdomadaire	Kambousséma	10000			10000
TRANSPORT ET COMMUNICATION	renforcer la couverture téléphonique et internet de réseaux des opérateurs (PM)	commune				0
Sous total secteurs d'appui à la production			10000	0	0	10000
Gouvernance						
	achever les travaux de construction et équiper l'hôtel de ville	Kandion Mangana	45000			45 000
	moderniser le bureau d'état civil	Kandion Mangana	6500	6500		13 000
	former les conseillers, les chefs de village en sur la gestion du foncier	Kandion Mangana	500		500	1 000
	former les conseillers sur la décentralisation	Kandion Mangana	500		500	1 000
	former les conseillers, les chefs de village, les OCB et GPF sur la gestion de l'environnement	Kandion Mangana		500	500	1 000
	former les conseillers et les chefs de village dans la mobilisation des ressources fiscales locales	Kandion Mangana	500		500	1 000
Sous-total gouvernance			53000	7000	2000	62 000
Total PTI			338000	186000	156000	680 000

Le coût total du Plan Triennal d'Investissement (PTI) de la Commune de Kandion Mangana est de **six cent quatre vingt millions (680.000.000) francs CFA.**